TOURNOI NATIONAL ASTT BETHUNE-BEUVRY

L'ASTT-BB organise un **TOURNOI NATIONAL B** de Tennis de Table les **23 & 24 mai 2026**

Salle YOURCENAR, rue du Moulin à Tabac

62400 BETHUNE

Article 1 : Ce tournoi (N° d'homologation FFTT : sera juge-arbitré par Mr **Gérald OLIVARES** (J-A 3).

Article 2 : Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFTT.

Article 3 : Les parties se déroulent sur **36 tables de marque JOOLA avec** des **balles homologuées Nittaku ***** (fournies par l'ASTT-BB).

Article 4 : La tenue sportive et morale est impérative. Le Juge-Arbitre pourra exclure toute personne ne respectant pas ces règles.

Article 5 : Ci-dessous la description des séries

					Récompenses		
Jour	Série		Heure	Tarif	Vainqueur	Finaliste	½ Finalistes
SAMEDI 23	A	500 à 699 Points	9h00	7 €	60 €	30 €	15 €
	B	1000 à 1499 Points	9h00	7 €	70 €	40 €	20 €
	C	500 à 1399 Points	10h00	7 €	70 €	40 €	20 €
	D	1400 à 2250 Points	10h00	8 €	130 €	70 €	35 €
	E	500 à 1099 Points	11h00	7 €	60 €	30 €	15 €
	F	1100 à 1999 Points	11h00	7 €	110 €	60 €	30 €
	G	COUPE DAVIS (cumul < 3600 points)	12h00	2 x 8 €	2 x 70 €	2 x 40 €	2 x 20 €
	H	HANDICAP	13h00	9 €	130 €	60 €	30 €
DIMANCHE 24	I	500 à 999 Points	8h30	7 €	60 €	30 €	15 €
	J	1000 à 2034 Points	8h30	7 €	110 €	60 €	30 €
	K	500 à 1199 Points	9h30	7 €	70 €	40 €	20 €
	L	1200 à 1799 Points	9h30	7 €	100 €	50 €	25 €
	M	500 à 899 Points	10h30	7 €	60 €	30 €	15 €
	N	OPEN	10h30	9 €	200 €	100 €	60 €
	O	500 à 1299 Points	11h30	7 €	70 €	40 €	20 €
	P	OPEN FEMININES	12h30	7 €	100 €	50 €	25 €
	Q	500 à 1699 Points	13h30	7 €	100 €	50 €	25 €
	R	HANDICAP	14h30	9 €	130 €	60 €	30 €

➔ **Les joueurs peuvent s'inscrire à 3 séries par jour maximum**

Le nombre de joueurs est limité à 108 pour chaque série (sauf pour les séries H & R : illimité).

Article 6 : Le paiement de l'inscription se fera uniquement en ligne.

Un remboursement, uniquement en ligne, pourra être réalisé sur présentation d'un certificat médical dans les sept jours (déduction faite des frais de 1,00 € par paiement).

Article 7 : Les inscriptions se feront via le site du Club → **https://www.pingary.com/tournois/tournoi-2026-asttbb/informations**
Un mail récapitulant votre inscription vous sera envoyé et il vous suffira de valider les informations transmises.
En cas de problème lors de l'inscription : envoyer un mail à l'adresse suivante → clubasttbb@gmail.com
Date de clôture des inscriptions : **le jeudi 21 mai 2026 (21h00)**.
Le tirage au sort sera effectué par Mr Gérald OLIVARES après la clôture des inscriptions :
Salle YOURCENAR le 21 mai 2026 à 21h00.

Article 8 : Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au 3ème appel sera éliminé de sa série. L'arbitrage est assuré par les joueurs, tout perdant pouvant être amené à arbitrer une partie, sous peine de se voir éliminé pour une autre série. Le joueur vainqueur est tenu de ramener la plaquette accompagnée de la balle et du crayon.

Article 9 : Pour la série **« COUPE DAVIS » (G)**, la 1ère équipe à 2 points remporte la rencontre.
→ 2 simples (fort contre fort & faible contre faible) puis double (si nécessaire).

Article 10 : Pour les séries **« HANDICAP » (H & R)**, celui-ci sera de 2 points par différence de classement (avec un maximum de 18 points). Changement de service tous les 2 points. Le vainqueur sera le premier à 41 points.

Article 11 : Chaque série (**exceptées les séries H & R qui sont à élimination directe**), se déroulera en poules de 3 ou 4 joueurs. 2 joueurs seront qualifiés par poule et intègreront un tableau final à élimination directe.
Toutes les séries sont ouvertes aux Féminines en fonction de leur classement et de leur catégorie.
Etant donné que les séries sont exclusivement définies en fonction du nombre de points sur la licence, les POUSSIN(E)S ne sont pas autorisé(e)s à participer à ce tournoi.

Article 12 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenant durant le tournoi. Un bar (boissons, sandwichs, croques, gâteaux, friandises…) et des vestiaires non surveillés seront à votre disposition.

Article 13 : Le fait de s'engager et de participer à ce tournoi implique à chacun l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires (sans pour autant avancer le début des séries), les séries et les dotations selon le nombre de participants.
En cas de contestation, le règlement sportif de la Fédération Française de Tennis de Table sera appliqué.
Pour tout ce qui a pu être omis dans ce document, il sera fait appel au règlement de la FFTT.
« En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV, 202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

DOTATION : 3.630,00 € .



A.S.T.T BETHUNE BEUVRY

